



L'écho des clochers

Les informations des paroisses
Notre-Dame de Grandselve

J U I N 2 0 2 5 , n ° 1 7 7

www.notredamedegrandselve.fr

ISSN 2114-799X

Dans ce numéro :

Edito	1
Annonces	2-3
Horaires des messes et agen-	4

Vous désirez recevoir la newsletter de l'écho des clochers ?

<https://notredamedegrandselve.fr>

**TOUTES LES MESSES
SUR :**

Messesinfo.com

Secrétariat de la paroisse
Presbytère de Grenade
19 Rue Gambetta
31 330 Grenade
05 61 82 61 35
secretariat.grandselve@orange.fr

Abbé Emmanuel
CAZANAVE, Curé
Abbé Emmanuel JULLIENNE,
vicaire
Presbytère de Grenade
05 61 82 61 35

Abbé Jean GAKONA,
vicaire
Presbytère de CADOURS
17 Cours du Midi
31 480 Cadours
05 34 59 06 78

Abbé François SONDO
Vicaire
Presbytère de Lévisgagnac

Monsieur Jean-Pierre
BOUSQUET
Diacre permanent

Texte de la Conférence des responsables de culte en France sur la légalisation de l'euthanasie

La Conférence des responsables de culte en France (CRCF) – catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman et bouddhiste – alerte solennellement sur les graves dérives qu'implique la proposition de loi introduisant dans la législation française un « droit à l'aide à mourir ». Derrière une apparente volonté de compassion et d'encadrement, ce texte opère un basculement radical : il introduit légalement la possibilité d'administrer la mort – par suicide assisté ou euthanasie – en bouleversant profondément les fondements de l'éthique médicale et sociale.

1. Un langage qui travestit la réalité

La terminologie choisie – « aide à mourir » – masque la nature véritable de l'acte : l'administration volontaire d'un produit létal. Ce vocabulaire euphémisant, que la Haute Autorité de Santé elle-même qualifie de source de confusion éthique, dénature les mots pour désamorcer la gravité morale de l'acte. Qualifier une mort administrée de « naturelle » est une contrevérité qui vise à anesthésier les consciences et affaiblir le débat public.

2. Une rupture avec l'essence du soin

L'intégration de l'aide à mourir dans le Code de la santé publique constitue un dévoiement de la médecine. Elle heurte frontalement le serment d'Hippocrate et le principe fondamental du soin, qui vise à soulager, sans jamais tuer. De nombreux soignants expriment leur désarroi : être chargés de provoquer la mort d'un patient constitue une transgression radicale de leur mission, et risque d'instaurer une culture de la mort là où la médecine s'est toujours construite comme un service de soin à la vie.

3. Des garanties éthiques et procédurales gravement insuffisantes

Le texte actuel permet à un seul médecin d'autoriser un acte létal, sans procédure collégiale, ni évaluation psychiatrique. La Haute Autorité de Santé, dans ses avis successifs, insiste pourtant sur la nécessité absolue d'un discernement partagé, pluridisciplinaire, long et encadré. Le délai d'instruction de 15 jours suivi, le cas échéant, d'un délai de réflexion de seulement 48 heures – voire moins – va à l'encontre de tous les standards internationaux. Cette précipitation est indigne d'une décision irréversible et de la gravité de l'enjeu.

4. Une menace directe pour les plus vulnérables

L'instauration de ce « droit » risque d'exercer une pression sourde mais réelle sur les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. (suite page 3)

DÉPÔT DES ARTICLES AVANT LE 25 juin

Suite de l'Edito

La seule existence d'une telle option peut induire chez des patients une culpabilité toxique – celle d'« être un fardeau ». Dans les pays où l'euthanasie a été légalisée, les demandes ne cessent d'augmenter, et on observe une baisse inquiétante de l'investissement dans les soins palliatifs. Ainsi la promesse d'un accompagnement digne tend à s'effacer derrière une option terminale présentée comme solution.

5. Une atteinte à l'équilibre entre autonomie et solidarité

La loi proposée consacre l'autonomie individuelle au détriment des liens familiaux et sociaux. Elle érige l'autodétermination individuelle en absolu en écartant toute information ou consultation de proches, de l'équipe soignante, et tout accompagnement spirituel ou psychologique. Ce faisant, elle ne tient aucun compte de la dimension relationnelle et interdépendante de l'existence humaine. Ce choix solitaire risque fort d'occasionner des traumatismes et de blessures durables, notamment dans le cas d'une découverte à posteriori du décès d'un proche aidé au suicide ou euthanasié.

Un appel à la responsabilité politique et humaine

Devant cette possible rupture anthropologique, la CRCF appelle les parlementaires à faire preuve de discernement. Légaliser la mort administrée ne sera pas un progrès, mais une régression éthique, sociale et médicale. Il faut choisir l'investissement dans les soins palliatifs, la formation à l'écoute, l'accompagnement global des personnes jusqu'à la fin de leur vie. Ce choix est celui de l'humanité contre l'abandon, de la relation contre la solitude, du soin contre la résignation.



**PREMIÈRES OBSÈQUES à
SAINT BERNARD
depuis 2009**

Le vendredi 18 avril a été une date importante pour l'association des Amis de la Chapelle Saint Bernard. En effet des obsèques y ont été célébrées pour la première fois depuis 2009. La chapelle retrouve sa fonction, héritage de son histoire grenadaine.

Cette célébration est une marque de confiance et une reconnaissance de tout le travail accompli depuis 2013 quand nous avons créé cette association.

Remerciement à tous les membres qui se sont joints à nous depuis le début et au fil du temps.

Remerciements aux donateurs fidèles

Remerciement au bureau qui œuvre pour la bonne marche de l'association

Remerciement à la Mairie pour l'aide constante qu'elle nous apporte.

Remerciement au doyenné de Grenade pour le support à nos actions.

Cette étape majeure nous motive pour continuer le travail

D. TROMEUR

Président de l'association.

DISONS NON à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté !

L'Assemblée nationale
examine, du 12 au 27 mai,
une loi sur l'« aide à mourir ».

S'il était adopté le 27 mai, ce texte, parmi
les plus permissifs au monde, menacerait
les plus fragiles et remettrait en cause
le respect dû à toute vie humaine.

Ne restons pas silencieux

**Ensemble, affirmons notre attachement
à la dignité de chacun.** Les soins palliatifs,
capables de soulager les douleurs aiguës,
et soucieux d'un accompagnement, sont la
véritable aide jusqu'au bout.

**Pentecôte
2025**

De 9h00 à 17h30 AU MEETT, à
TOULOUSE le Dimanche 8 juin

**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE**

Plus d'infos sur le site internet
du diocèse de Toulouse

Besoin d'aide ? Appelez le 05 62 71 80 91

Une question ? communication@diocese-toulouse.org



« On ne joue pas
avec la vie. »
Interpellez votre
parlementaire :





LA NUIT DES ÉGLISES À NOTRE-DAME D'ALET

La 14^e édition de la Nuit des églises se tiendra du 27 juin au 7 juillet 2025 sur tout le territoire.

Le sanctuaire de Notre Dame d'Alet participera cette année à la Nuit des églises, un événement annuel organisé par l'Église catholique de France .

Cet événement aura lieu :

le Vendredi 27 Juin à partir de 21 heures

L'Association des Amis de Notre-Dame d'Alet vous proposera un programme spirituel et culturel :

“L'art fait renaître l'espérance”

Méditations à la bougie dans le parc sur le chemin des joies de Marie

&

Parcours musical à l'orgue : du Grand Siècle aux Lumières

L'action Carême en faveur de l'Œuvre d'Orient a permis de récolter des dons d'un montant de 2.491€50 .

La quête qui a eu lieu lors du dimanche de la Divine Miséricorde à Grenade n'a pas été comptée et a été remise entière aux pères Dominicains qui étaient présents.

Qui sommes-nous ?

Fin Août 2024, une petite équipe de citoyens de la commune de Lasserre-Pradère se réunissait pour une journée « grand nettoyage » de l'église du XVI^{ème} siècle, à l'architecture hors du commun, en vue de préparer la 41^{ème} édition des journées du patrimoine. Cette même équipe, intergénérationnelle, se relayait tout au long du week-end, du 21 et 22 septembre 2024, pour partager avec les visiteurs, petits et grands, histoires et merveilles de cet unique patrimoine historique du village.

Oui, cette église est particulièrement belle ! Elle affiche pourtant de cruelles blessures du temps qui n'échappent à personne. La mairie de Lasserre-Pradère engage, en cette année 2025, la 3^{ème} phase du chantier de consolidation du bâtiment. C'est une grande joie cependant, il reste fort à faire afin que ce joyau gothique retrouve son éclat d'origine et révèle à tous son potentiel socioculturel.

Insalubrité de la sacristie, table de communion cassée et démontée, tableaux de maîtres noircis, salpêtre, statues brisées... Voici un bref aperçu des actions qu'il nous faut mener sans plus tarder et pour lesquelles nous lançons un SOS et créons **Harmonie St. Martin**.

Inspirés par la dynamique du Père François SONDO, membre d'honneur de l'association, Aurélie et Jérémie LE BOZEC, Alain DAUGE, Jacques MOUTON, Nicole DELSUC, Estelle et Joann CHARLET, unissent leurs efforts à ceux de la Mairie de Lasserre-Pradère. Notre objectif, poursuivre avec une joyeuse énergie cet élan d'entretien, de restauration, de conservation et de mise en valeur de ce joyau de nos campagnes.

Votre aide fera toute la différence et propulsera l'église St. Martin vers un sacré renouveau !

Bien à vous, avec, par avance, un immense MERCI pour votre soutien

Adhérez à l'association sur la page :



<https://www.helloasso.com/associations/harmonie-saint-martin-31530/adhesions/formulaire-d-adhesion>



Que cet héritage prestigieux rayonne et fasse entendre le sacré de sa voix !

Ils sont retournés vers la maison du Père :

Odette MONTES, Francis JULIAN, Constant GINESTET, Roger CLERC, Léopold BOSC, Roger MENENDEZ, Denise GENDRE, Madeleine THOMAS, Chantal MARTIN, Thérèse AUDIBERT, Germaine VERGé, Colette DESOTTI, Marie-Thérèse COMBY, Henriette GENDRE, Alain CHAPOTTON, Charlette BONNEMAISON, Noëlle DUARTE, Jeanine THORE, José DEDIEU, Amândio MACIEL, Germain OULé,, François BEYT, Yvonne BERGEAU, Roger DARLES, Yvon STAAT, Marthe SIMION, Henri VOLLET, Joseph DOTTO, Anne GAUCHET, Maria COMMINGES, Petronilla PARIS, Louise GRASSET, Marie CARRIERE, Georges FOURNEZ

L'AGENDA DU MOIS

Samedi 31 mai à 15h à Grenade, mariage
Lundi 2 juin à 20h30 à Cadours, Prière du Renouveau e à Lé vignac, réunion des équipes liturgiques
Mardi 3 juin à 14h30 à Grenade, MCR
Mercredi 4 à 20h à NDA, réunion pélé des pères
Jeuid 5 à 10h30 à Saint Cé zert, réunion funérailles
Vendredi 6 à 19h30 à NDA, Aumônerie
Samedi 7 à 9h30 à Lé vignac, préparation au baptême enfants moins de 3 ans—11h à Daux, baptême—16h30 à LASSERRE, mariage—17h à Merville, mariage
Dimanche 8 juin à 12h à Grenade, baptêmes—15h au MEET, confirmations diocésaines
Du 13 au 15 juin, Pèlerinage des mères de familles

Samedi 14 juin à 11h à Grenade, baptêmes—16h30 à DAUX, mariage—20h à ONDES, concert
Samedi 14 à 11h à l'abbaye, messe du Bienheureux Père CASSAN, présidée par Mgr de KERIMEL
Jeudi 19 à 15h à Cadours, MCR
Samedi 28 à 10h et 11h, à GRENADE, baptêmes—15h à Lé vignac, mariage
Dimanche à 12h30 à Baptêmes—15h à Saint Etienne, ordinations sacerdotales
Mardi 1er juillet à 14h30 à Grenade, MCR
Du Jeudi 3 au dimanche 6, pèlerinage des pères
Samedi 5 juillet à 15h au Burgaud, mariage

Messes dominicales	Samedi 18h	Dimanche 9h30	Dimanche 11h
Samedi 31 et dimanche 1er juin	LÉVIGNAC LARRA (Fête)	LAUNAC DAUX	GRENADE CADOURS (1ère Commu- nion)
Samedi 7 et dimanche 8 juin	LÉVIGNAC LAGRAULET	GRENADE	Pas de messe
Samedi 14 et dimanche 15 juin	CADOURS LEVIGNAC	LAUNAC MERVILLE	GRENADE
Dimanche 22 juin	10h30 Messe et procession — FÊTE DIEU—GRENADE		
Samedi 28 et 29 juin	CADOURS LEVIGNAC	LAUNAC MERVILLE	GRENADE
Samedi 5 et dimanche 6 juillet	LEVIGNAC	MERVILLE	GRENADE CABANAC (fête)
DIMANCHE 8 JUIN—DIMANCHE DE PENTECÔTE MESSE AU MEETT DE 9h à 17h30 MESSE à 15h INSCRIPTION OBLIGATOIRE			

MAISON DE RETRAITE
Jeudi 12 à 15h à GRENADE
Vendredi 20 juin à 15h à CADOURS

MESSES POUR LES FÊTES de VILLAGE
Samedi 7 juin à 18h Messe à LAGRAULET SAINT NICOLAS
Samedi 21 juin à 11h à BRETX, ADAP pour la fête locale
Samedi 21 juin à 11h à GALEMBRUN
Dimanche 6 juillet à 11h à CABANAC—SEGUENVILLE